

ANNEXE 1 : FICHE ÉCOLE - INDEMNITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

NOM DE L'ÉCOLE et RNE :

Domaine : Sportif Artistique Culturel Scientifique
 Technique Autre, à préciser

Description précise de l'action relevant du projet d'école ou d'un projet particulier, donnant droit à l'obtention d'indemnités péri-éducatives et ayant permis d'assurer l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours.

Nombre d'enfants concernés :

Fréquence :

Durée :

Certifié conforme le :

Le directeur/ la directrice (Nom et signature) :

À retourner à l'IEN de votre circonscription pour le jeudi 2 juin 2022.

Avis de l'IEN sur la conformité des actions :

- Avis très favorable
- Avis favorable
- Avis réservé

Date et Signature IEN :

À retourner à la Dosep par mail à l'adresse : sec.diper@ac-dijon.fr pour le jeudi 9 juin 2022.